

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

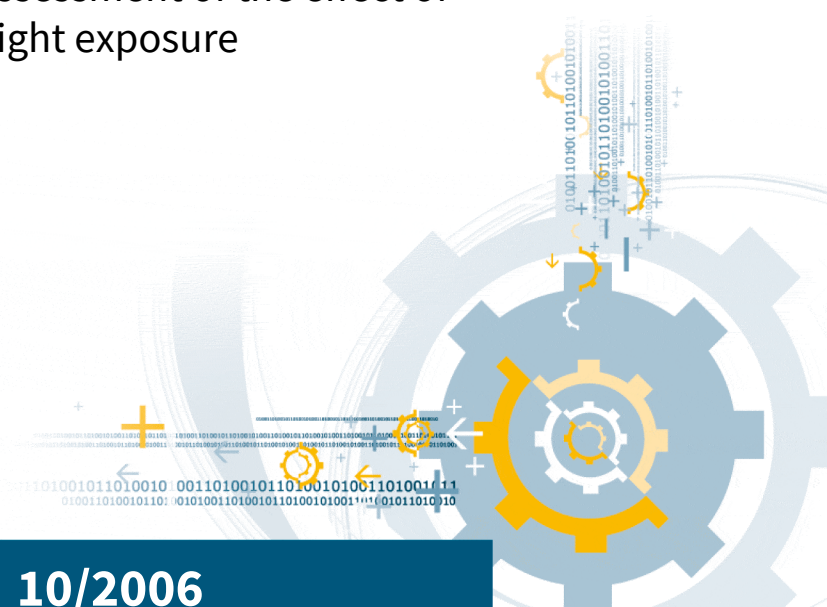
**ILNAS-EN 15187:2006**

## **Ameublement - Evaluation de la tenue de la surface à la lumière**

Möbel - Bestimmung der  
Lichtbeständigkeit von Oberflächen

Furniture - Assessment of the effect of  
light exposure

**10/2006**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15187:2006 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15187:2006.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 97.140

Version Française

## Ameublement - Évaluation de la tenue de la surface à la lumière

Möbel - Bestimmung der Lichtbeständigkeit von  
Oberflächen

Furniture - Assessment of the effect of light exposure

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 août 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 <b>Domaine d'application.....</b>	<b>4</b>
2 <b>Références normatives .....</b>	<b>4</b>
3 <b>Termes et définitions.....</b>	<b>4</b>
4 <b>Principe.....</b>	<b>5</b>
4.1 <b>Généralités .....</b>	<b>5</b>
4.2 <b>Choix de la méthode.....</b>	<b>5</b>
5 <b>Appareils et matériaux .....</b>	<b>5</b>
5.1 <b>Appareil avec contrôle d'humidité .....</b>	<b>5</b>
5.2 <b>Appareil sans contrôle de l'humidité.....</b>	<b>6</b>
5.3 <b>Chambre de conditionnement .....</b>	<b>6</b>
5.4 <b>Tissu nettoyant .....</b>	<b>6</b>
5.5 <b>Feuille d'aluminium .....</b>	<b>6</b>
5.6 <b>Échelle des laines bleues .....</b>	<b>6</b>
6 <b>Préparation et conditionnement.....</b>	<b>6</b>
6.1 <b>Stockage et conditionnement.....</b>	<b>6</b>
6.2 <b>Surface d'essai.....</b>	<b>7</b>
7 <b>Mode opératoire .....</b>	<b>8</b>
7.1 <b>Préparation de la surface d'essai.....</b>	<b>8</b>
7.2 <b>Exposition.....</b>	<b>9</b>
7.3 <b>Durée.....</b>	<b>9</b>
8 <b>Évaluation des résultats .....</b>	<b>9</b>
9 <b>Rapport d'essai .....</b>	<b>10</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>11</b>

## Avant-propos

Le présent document (EN 15187:2006) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 « Ameublement », dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **avril 2007**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **avril 2007**.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.